

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x			14x			18x			22x			26x			30x					
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																		
12x			16x			20x			24x			28x			32x					

No. 37.

---

1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1854.

---

**BILL.**

Acte pour amender l'acte pour incorporer l'athénée de Toronto.

---

Reçu. et lu pour la première fois, mercredi, le  
27 Sept. 1854.

Seconde lecture, jeudi, le 6 Oct., 1854.

---

L'HON M. CAMERON.

---

QUEBEC:

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.

1854.]

**BILL.**

[No. 37.]

**Acte pour amender l'acte pour incorporer l'Athénée de Toronto.**

**A**TTENDU que par un acte passé dans la onzième année du règne de sa majesté, intitulé: "*Acte pour incorporer l'Athénée de Toronto*," certaines personnes nommées dans cet acte, ont été autorisées à se constituer en association pour la formation d'une bibliothèque publique et d'un musée; et attendu qu'une association a été établie en conséquence; et attendu qu'une charte royale a été accordée à une association appelée institut canadien, établie dans un but analogue; et attendu que ces deux corps désirent s'unir et sont convenus de le faire à certaines conditions; et attendu qu'une partie des membres de l'Athénée de Toronto désirent rester incorporés sous le nom de "Chambre des nouvelles commerciale de Toronto;"—A ces causes, qu'il soit statué, etc., comme suit:

Preamble.

11 Vic., c. 16.

I. Les membres de l'Athénée de Toronto auront le pouvoir de transférer et céder à l'institut canadien tous et chacun les livres, minéraux, et autres objets appartenant au dit athénée de Toronto, soit qu'il les possède en pleine propriété ou en fidéi-commis, qu'ils décideront de transporter, ainsi et aux conditions qu'ils jugeront à propos, lesquelles conditions, si elles sont acceptées par l'institut canadien, seront obligatoires.

Pouvoir de céder des livres, etc., à l'institut canadien.

II. Lorsque ce transport aura été complété, les membres de l'Athénée de Toronto pourront changer le nom de l'association en celui de chambre des nouvelles commerciale de Toronto, et conserver les règles de l'Athénée de Toronto, ou les changer et faire des réglemens pour leur régie, de la même manière que si ce nom n'avait pas été changé, et de changer le temps des séances et le nombre et les titres des officiers, et jouir de tous les droits et privilèges dont a joui ci-devant l'Athénée de Toronto sujets aux conditions de l'arrangement susdit avec l'institut canadien.

Après cette session, le nom, etc., de la corporation pourra être changé.

III. Le présent acte sera considéré comme un acte public.

Acte public.